Règlement Intérieur 2018.

Thème de la proposition :
Augmentation du nombre de remplaçants sur la feuille de match et sur le banc de touche.

Origine : **Président de Club**

Exposé des motifs :

Le fait de disposer de 4 remplaçants sur le banc comme en coupe de France permet aux Educateurs de faire face aux imprévus et de disposer d'une option supplémentaire de remplacement. Naturellement chaque équipe fera 3 remplacements maximum ....

La proposition est faite de passer de 3 à 4 remplaçants par match sur la feuille de match pour les championnats seniors civils uniquement.

Date d'effet : **Saison 2018**

Avis de la CRSR: **Favorable.**

Texte actuel	Nouveau texte proposé
Article n°58-II-1 Nombre maximum de joueurs Les équipes des catégories seniors - vétérans ne peuvent faire figurer sur la feuille d'arbitrage que 14 joueurs au maximum, remplaçant compris.	**Article n°58-II-1 Nombre maximum de joueurs** Les équipes des catégories seniors civils peuvent faire figurer **15 joueurs** au maximum sur la feuille d'arbitrage, mais 3 au maximum rentreront en jeu. Les équipes des catégories **seniors féminines, seniors entreprises** et vétérans ne peuvent faire figurer sur la feuille d'arbitrage que **14 joueurs au maximum, remplaçant compris.**
Ce nombre est également de 14 dans les catégories (U18 et U15) remplaçants compris.	Ce nombre est également de **14** dans les catégories **(U18 et U15) remplaçants compris.**
Les joueurs seront numérotés et les remplaçants doivent être signalés sur la feuille d'arbitrage avant le coup d'envoi.	Les joueurs seront numérotés et les remplaçants doivent être signalés sur la feuille d'arbitrage avant le coup d'envoi.